

date de convocation:  
3 juin 2022  
Nombre de Conseillers :  
En exercice: 19  
présents : 14  
votants : 17

L'an deux mille vingt-deux, le dix juin, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire.

<b>Étaient présents</b>	M. DAGRON, Maire, M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, Mme DIDIER, M. DOMENECH, Adjoints, M. DUCAT, Mme GUIEBA, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, M. SOKPOLI, Mme EMPIS, M. DELAPORTE et M. CLEMENT, Conseillers Municipaux,
<b>Absents excusés</b>	M. MARI, Mme THIBOT
<b>Pouvoirs</b>	Mme DUFFO pouvoir à Mme DIDIER Mme DUCASTEL pouvoir à M. ARNULF Mme BECHIKHI pouvoir à M. BORDERIEUX
<b>Secrétaire de séance</b>	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme GUIEBA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**2022/32 Fixation des tarifs des services périscolaires année scolaire 2022/2023**

Sur présentation de Monsieur DUCAT, Conseiller Municipal Délégué,  
Monsieur DUCAT informe qu'une note d'éclairage a été transmise au Conseil Municipal exposant les travaux de la Commission Scolaire et les réflexions menées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'examen par la Commission Scolaire,  
Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs des services et activités périscolaires avant la rentrée scolaire,

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

**RESTAURATION SCOLAIRE**

	<b>Prix</b>
<b>Repas</b>	4.90 €
<b>Dégressivité 2ème enfant -5 %</b>	4.65 €
<b>Dégressivité 3ème enfant et plus -10 %</b>	4.40 €
<b>Repas enfants extérieurs et adultes</b>	6.50 €
<b>Repas spéciaux P.A.I.</b>	1.05 €
<b>Repas hors délai</b>	6.30 €

## **GARDERIE**

	<b>Période</b>	<b>Prix</b>
<b>Maternelle</b>	Matin de 7h30 à 8h30	2,52 €
	Soir de 16h30 à 18h00	3,37 €
	Forfait matin + soir (18h00)	3,99 €
<b>Elémentaire</b>	Matin de 7h30 à 8h30	2,52 €
	Soir de 16h30 à 18h00	2,52 €
	Forfait matin + soir (18h00)	3,99 €
<b>Maternelle &amp; élémentaire</b>	Soir de 18h00 à 18h30	1,27 €
<b>Service d'accueil exceptionnel</b>	La journée	4,12 €
	La ½ journée	2,06 €

NOTA : la dégressivité en fonction du nombre d'enfants s'applique sur l'ensemble des tarifs périscolaires (hors SMA).

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis DAGRON



*Certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication le 15 juin 2022  
et de sa réception en Préfecture  
le.....  
Le Maire*